

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	7
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Laurence GROSSI
Date de la convocation des conseillers	16 novembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	16 novembre 2022



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU(**arrivée à 19h03**), Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE(**arrivée à 19h06**), Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h05**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD

Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES

Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

Conseil Municipal du 22 novembre 2022- Délibération n°2022-104/11-01

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Considérant que cet article impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Vu le rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Considérant que le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité, ventilée par grands domaines de compétences.

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal des communes membres prenne acte de ce rapport d'activité 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Gabriel GREZE, Conseiller municipal,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Article 2 :

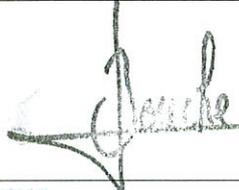
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 		Signature 
Frédéric BOUCHE Maire		Laurence GROSSI Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221128-22_07278-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022